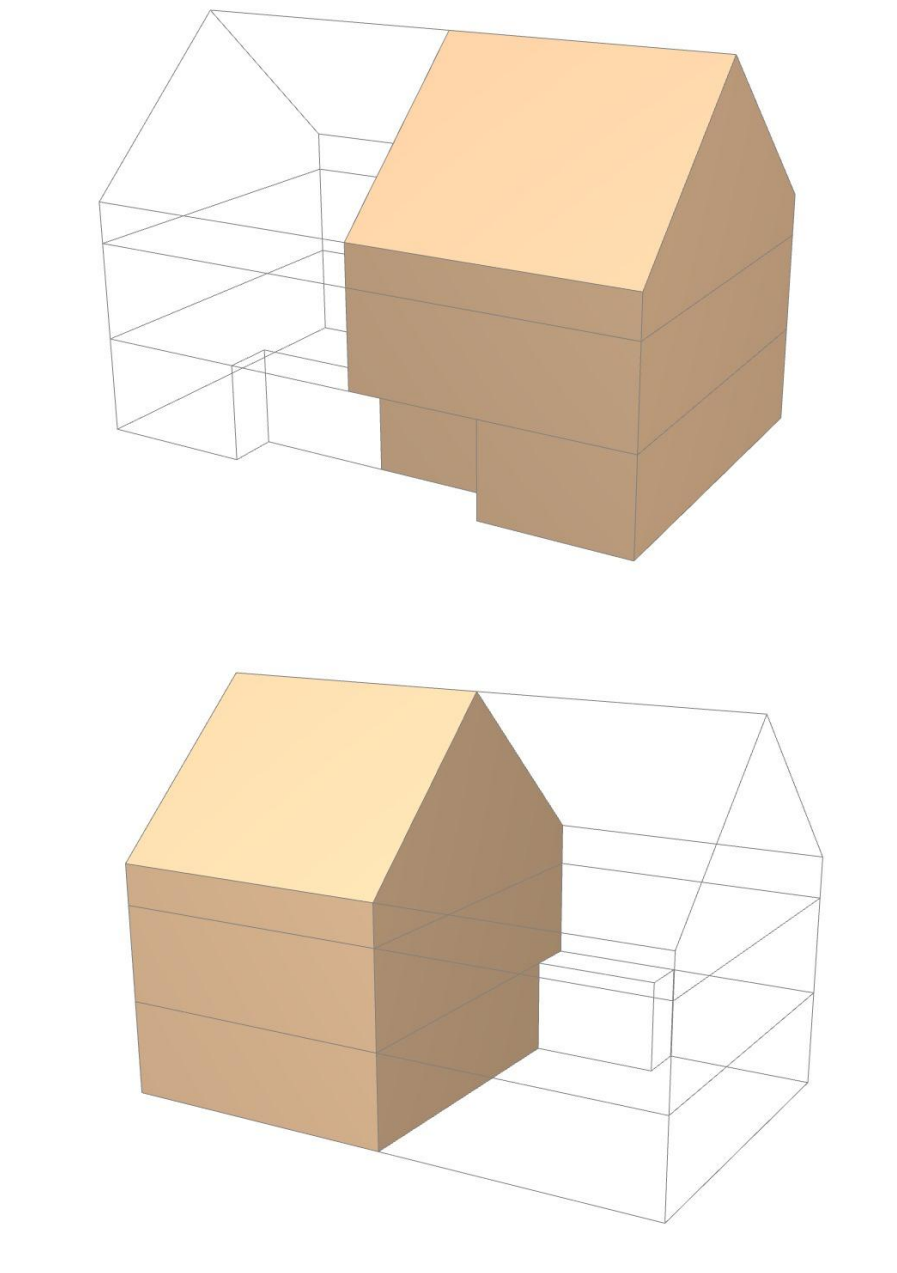


Volumétrie		
ID Élément	Nom d'étage d'implantation	Volume net
LOT 38	Rez-de-chaussée	259,30
	1er étage	282,07
	2er étage	352,12
		893,49 m ³

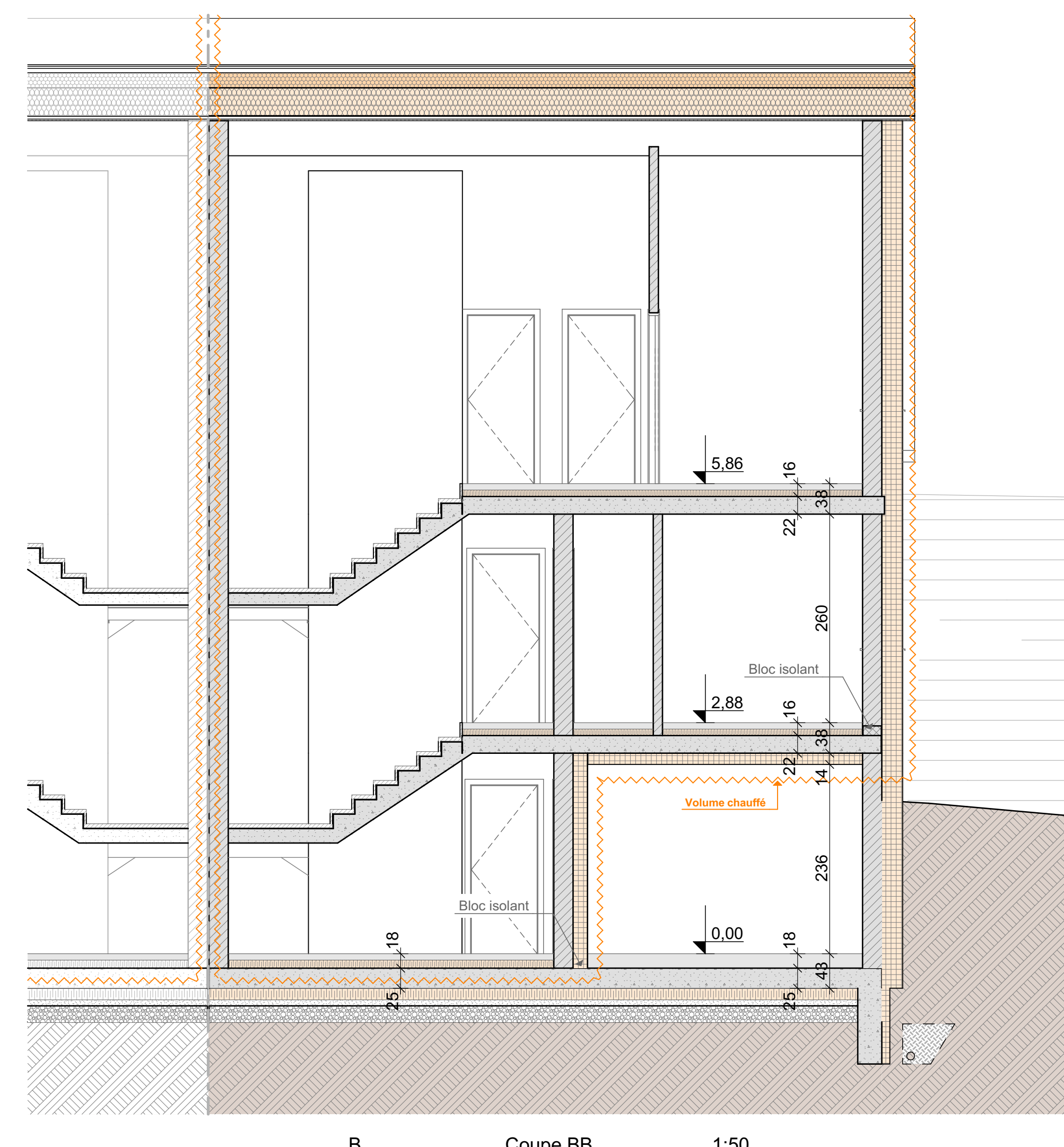


Surfaces zones locales			
ID Élément	Etage	Nom de Zone	Surface Mesurée
LOT 38	Rez-de-chaussée	Buanderie	14,62
	Rez-de-chaussée	Entrée	6,79
	Rez-de-chaussée	Garage	34,06
	Rez-de-chaussée	Techniques	4,26
	1er étage	Bureau	12,11
	1er étage	Cuisine	13,00
	1er étage	Débarras	5,61
	1er étage	Hall	5,01
	1er étage	Séjour	28,48
	1er étage	Wc	2,25
	Etage +2	Chambre	12,67
	Etage +2	Chambre	12,98
	Etage +2	Hall de nuit	5,24
Etage +2	Sdd	5,73	
			188,46 m ²

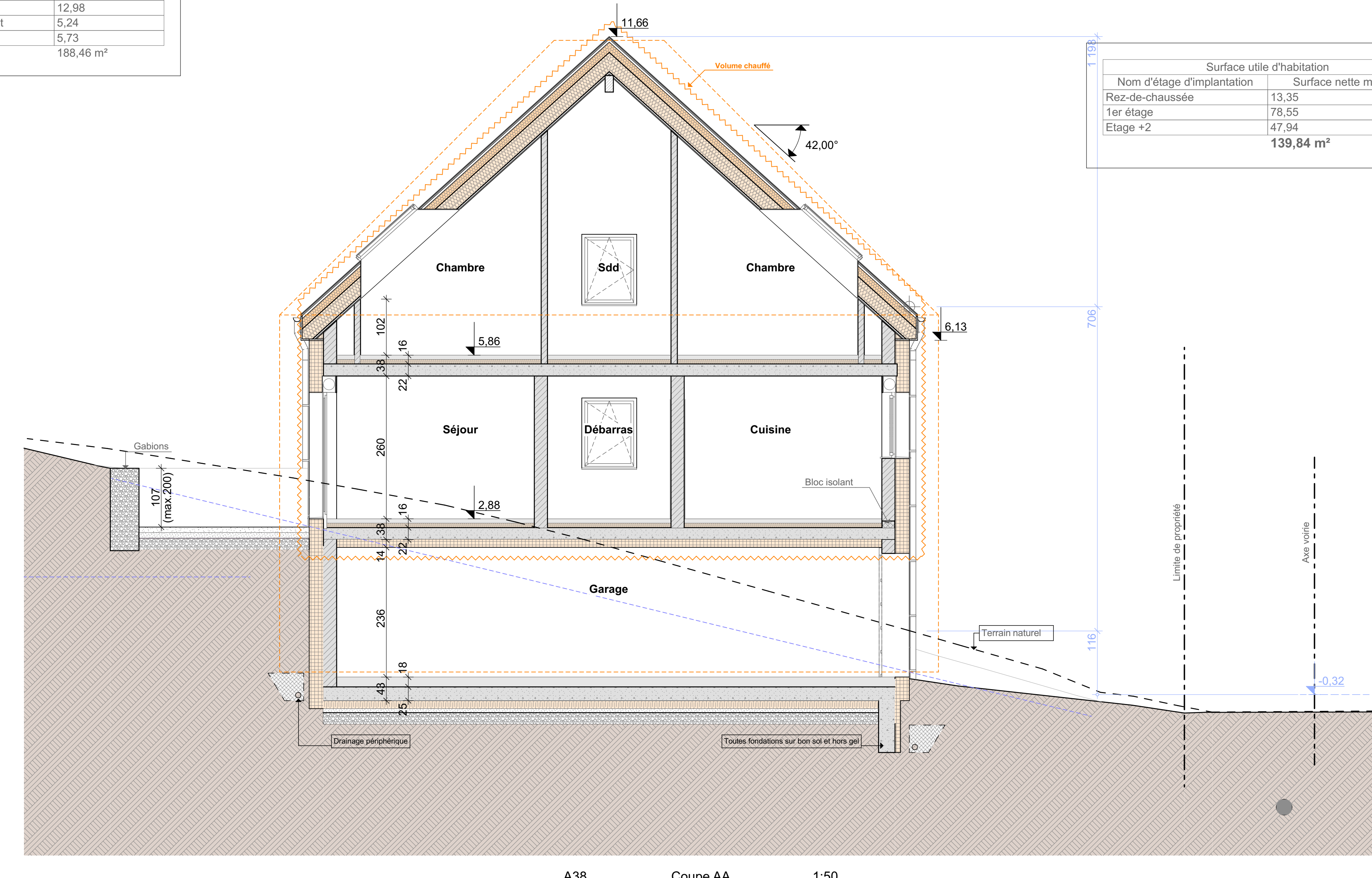


Surface utile d'habitation	
Nom d'étage d'implantation	Surface nette mesurée
Rez-de-chaussée	13,35
1er étage	78,55
Etage +2	47,94
139,84 m ²	

LOT 38



- Composition des parois**
- M1 Isolation extérieure ép. 26 cm
Maçonnerie ép. 24 cm
Finition intérieure
 - M2 Mur contre non-chauffé
Isolation extérieure ép. 26 cm
Maçonnerie ép. 24 cm
Finition intérieure
 - M3 Mur contre terre
Isolation extérieure ép. 26 cm
Maçonnerie ép. 24 cm
Finition intérieure
 - M4 Maçonnerie porteuse ép. 24 cm
 - M5 Cloison intérieure ép. 11,5 cm
 - M6 Isolation extérieure ép. 10 cm
Maçonnerie ép. 24 cm
Finition intérieure
 - P1 Dalle sur sol:
Chape + finition ép. 8 cm
Isolation ép. 10 cm
Dalle béton ép. 25 cm
Isolation ép. 14 cm
Feuille détachée PE
Stabilisé ép. 7 cm
Empierrement ép. 20 cm
 - P2 Plancher contre non-chauffé:
Chape + finition ép. 8 cm
Isolation ép. 10 cm
Dalle béton ép. 20 cm
Isolation ép. 10 cm
 - P3 Plancher contre extérieur:
Chape + finition ép. 8 cm
Isolation ép. 10 cm
Dalle béton ép. 20 cm
Isolation ép. 20 cm
 - P5 Chape + finition ép. 8 cm
Isolation ép. 10 cm
Dalle béton ép. 20 cm
 - T1 Toiture inclinée:
Ardoises naturelles
Lattage 25mm
Contre-lattage 40mm
Sous-toiture isolante ép. 14 cm
Chevrons 8x25 cm
+ isolation
Pare-vapeur
Lattage 25mm
Finition intérieure



THILLENS & THILLENS
architecture

122a Bimertal L-9209 Diekirch
3 Grand-Rue L-9530 Wiltz

Tel.: 27 80 37 - 1
Fax.: 27 80 37 - 37
www.thillens.lu
info@thillens.lu

OBJET Constr. d'une maison jumelée à coût modéré
DOSSIER Permis de bâtir
N° DU PROJET 1941
COMMUNE LAC DE LA HAUTE SURE
SECTION MA de KAUNDORF
CADASTRE n° 133/2997

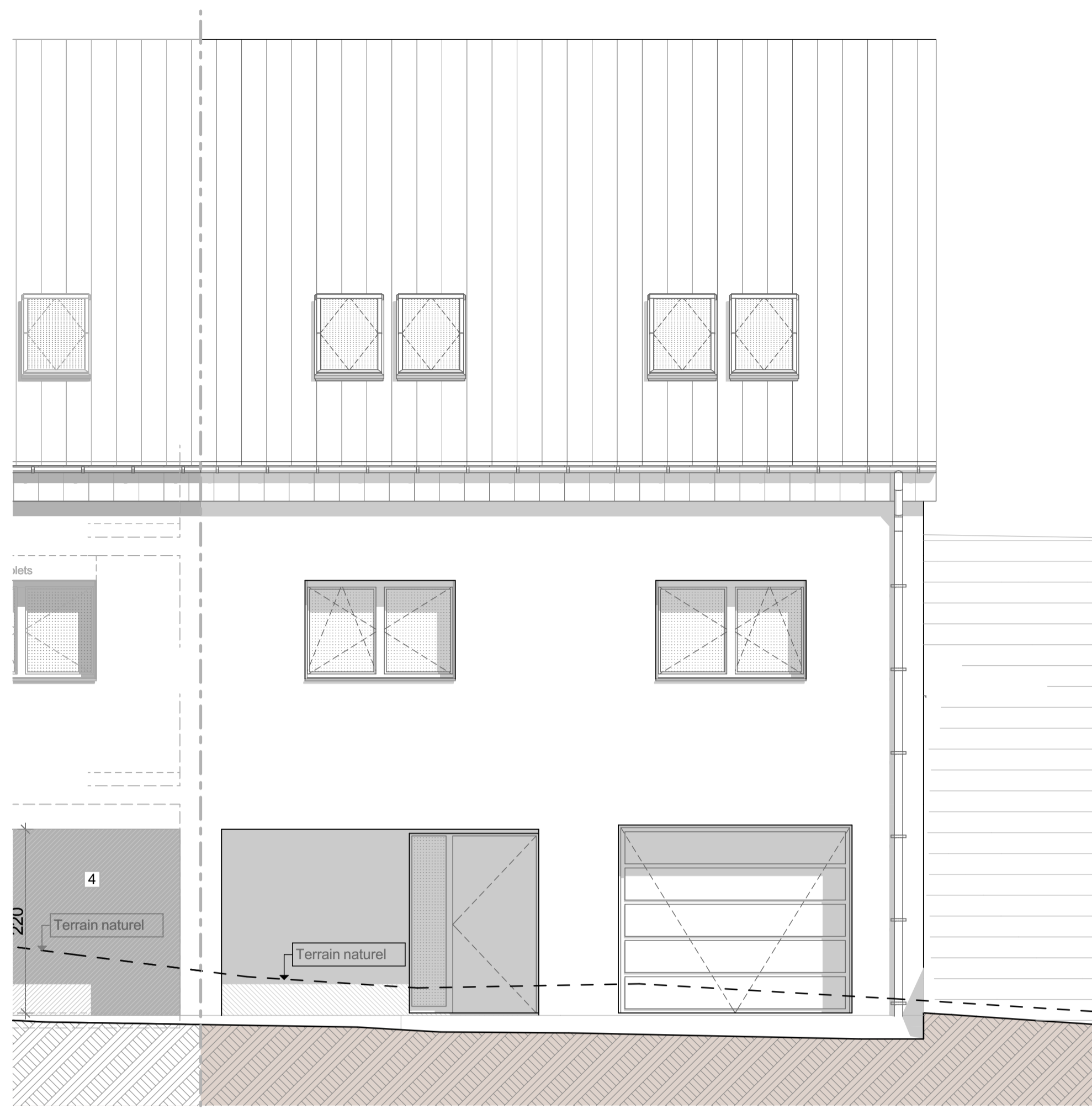
MAITRE DE L'OUVRAGE CoConsult sàrl
56a Cité op Sottgen
L-3822 SCHIFFLANGE
SITUATION DU CHANTIER PAP "an der Helt" & "an der Buregas Kaundorf"

SIGNATURES
DATE: 17/04/2019
N° FEUILLE: 01
architecte: maître de l'ouvrage

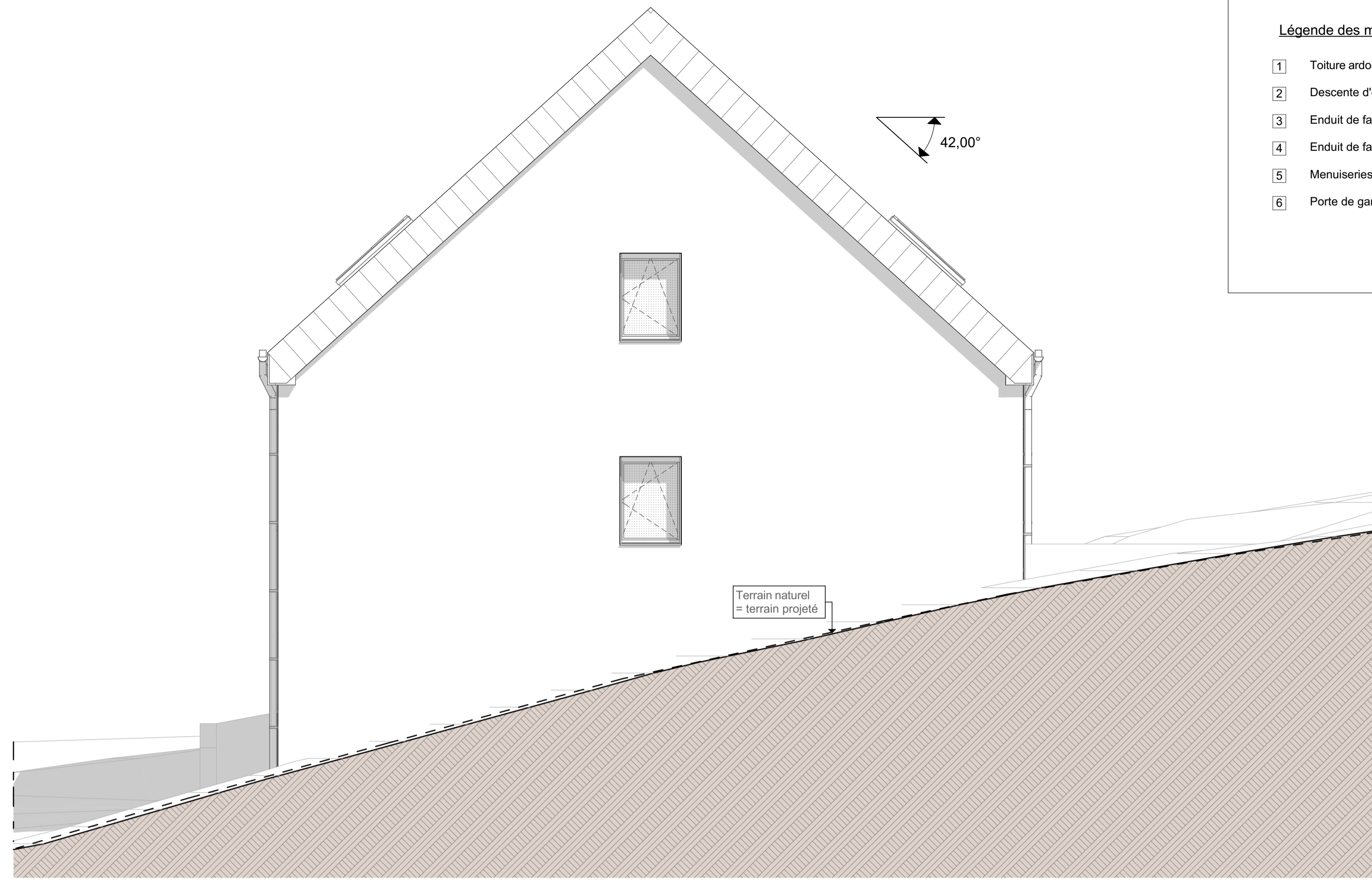
OBJET DE LA FEUILLE Plan d'implantation
Plans: rez-de-chaussée, étage +1, et étage +2
Coupes AA et BB

ECHELLE
1:200
1:50
1:50

INDICE	DATE	OBJET	NOM



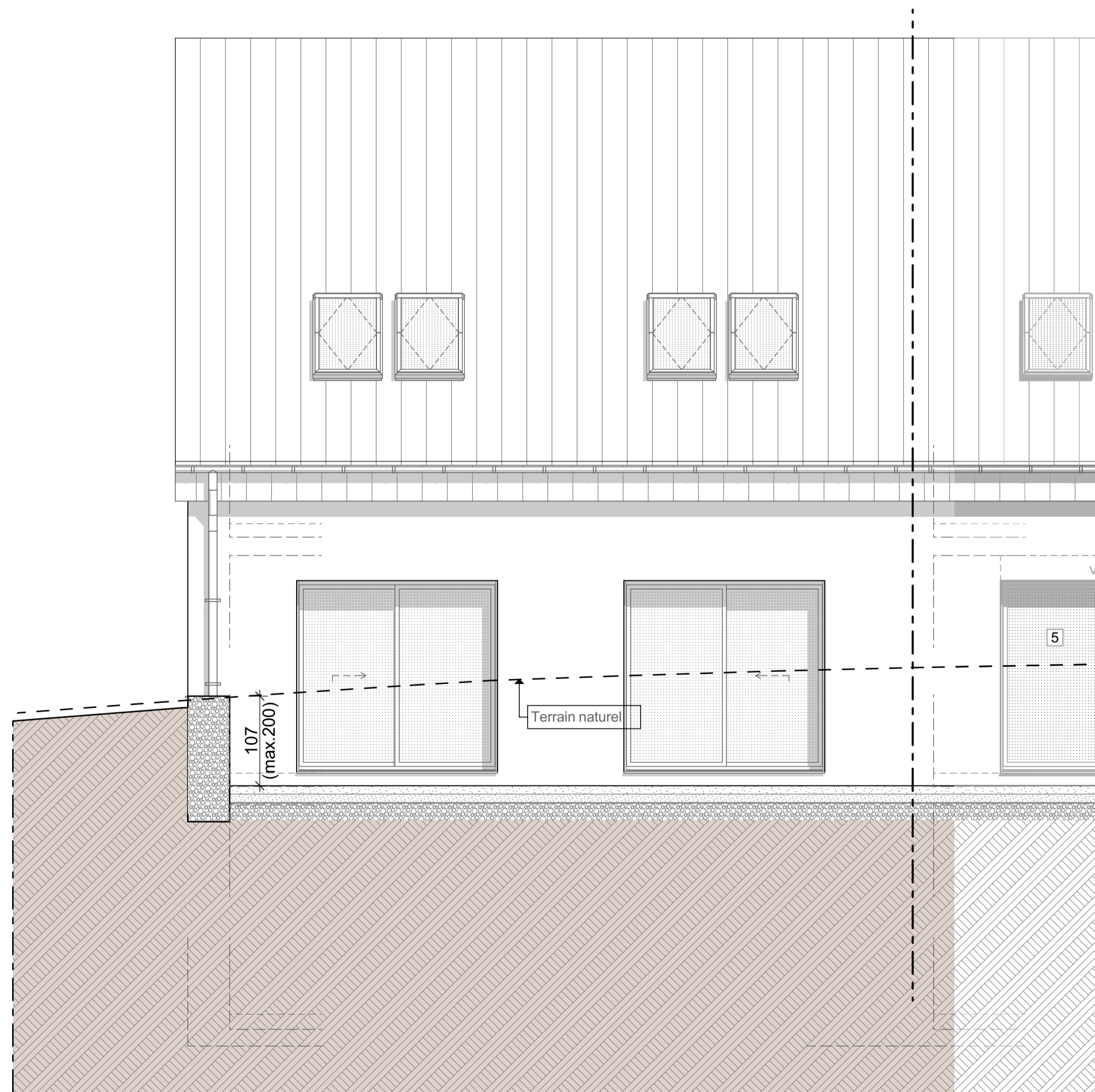
Nord Façade avant 1:50



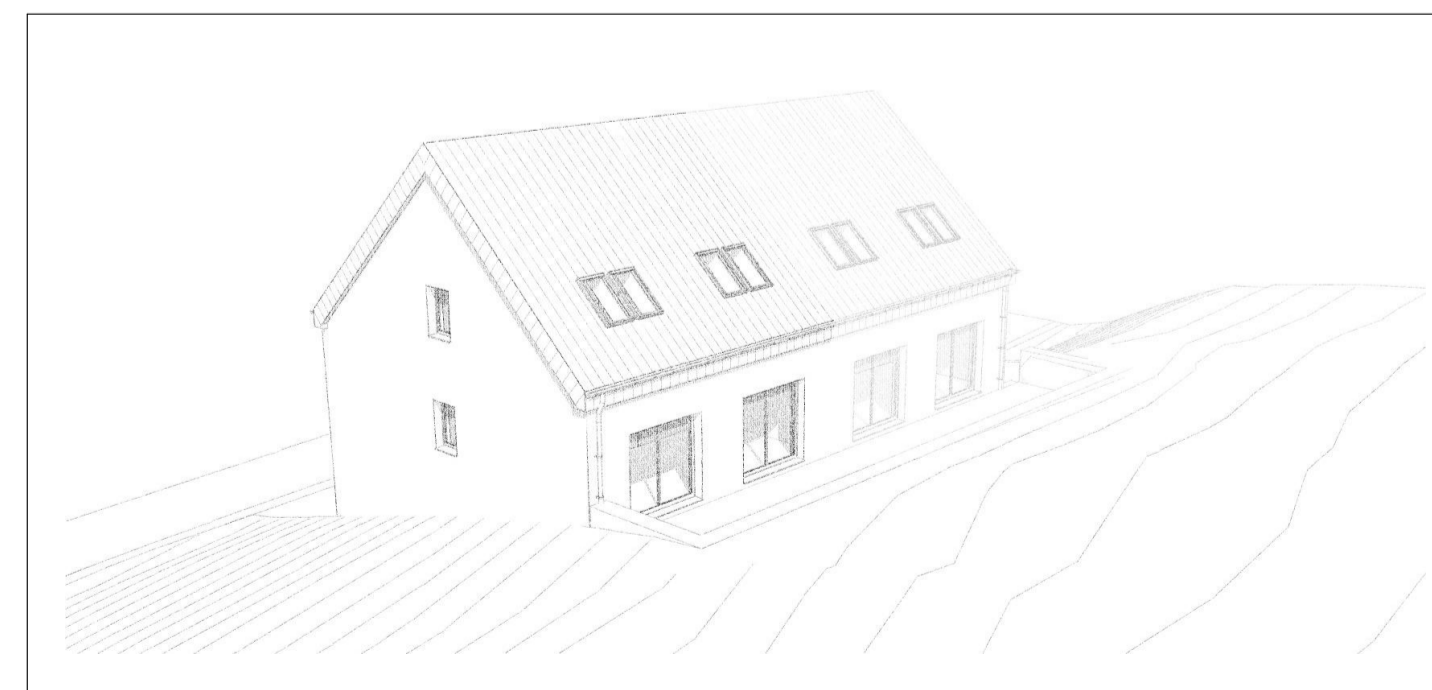
Ouest Façade droite 1:50

Légende des matériaux

- 1 Toiture ardoisée
- 2 Descente d'eaux pluviales en zinc
- 3 Enduit de façade ton gris clair
- 4 Enduit de façade ton gris foncé
- 5 Menuiseries extérieures ton gris anthracite
- 6 Porte de garage sectionnelle ton idem menuiseries extérieures



Sud Façade arrière 1:50



LOT 38

THILLENS & THILLENS

architecture

122a Bamertal L-9209 Diekirch
 3 Grand-Rue L-9530 Wiltz

Tél.: 27 80 37 - 1
 Fax.: 27 80 37 - 37
 www.thillens.lu
 info@thillens.lu

OBJET	Constr. d'une maison jumelée à coût modéré	MAITRE DE L'OUVRAGE
DOSSIER	Permis de bâtir	CoConsult sàrl 56a Cité op Sottgen L-3862 SCHIFFLANGE
N° DU PROJET	1941	SITUATION DU CHANTIER
COMMUNE	LAC DE LA HAUTE SURE	PAP "an der Hietl" & "an der Buregas Kaundorf
SECTION	MA de KAUNDORF	
CADASTRE n°	133/2997	

38_AUT_PB Indice	DATE 17/04/2019	SIGNATURES	
Nombre de feuilles: 2	n° FEUILLE 02	architecte	maître de l'ouvrage

OBJET DE LA FEUILLE	ECHELLE
Façades avant, droite, et arrière	1:50

MODIFICATIONS			
INDICE	DATE	OBJET	NOM

Ceci sont des plans d'autorisation et non des plans d'exécution.
 Le bureau Thillens & Thillens architecture s.a. ne sera pas tenu responsable si le Maître de l'Ouvrage utilise ces plans d'autorisation en cas de construction sauf si un contrat entre le Maître de l'Ouvrage et le bureau Thillens & Thillens architecture s.a. le stipule clairement.
 Le maître d'ouvrage se charge de mandater un ingénieur pour étudier la stabilité du sol et pour vérifier les dimensionnements de ce plan (plan d'autorisation).
 Le certificat de performance énergétique joint à la demande d'autorisation est à respecter scrupuleusement et prime sur les épaisseurs indiquées dans les plans. Tout changement de composition d'un élément entraîne la nécessité de recalculer le certificat entièrement. Tout non-respect du certificat joint décharge l'architecte de toute responsabilité liée au certificat de performance énergétique.
 Les plans sont soumis aux droits d'auteur et nécessitent l'autorisation de l'architecte avant toute reproduction ou publication.